

# L'Avenir Agricole

Journal d'information des Confédérations paysannes du Limousin

267 • Décembre 2021 • 4 euros

« Méthanisation, photovoltaïque, éthanol ? Nous n'avons pas besoin d'un complément de revenu. Nous avons besoin d'un revenu ! »

## Les impasses de l'agroénergie

Un bâtiment couvert de panneaux photovoltaïques à Vaudet, chez Julien Roujolle, aux Cars (87)  
Lire page 5

**La Confédération paysanne était poursuivie en septembre devant le tribunal du Mans pour une action (les manifestant-es avaient envahi un « tas de maïs pourri ») visant à dénoncer les dérives de la méthanisation. Les plaignants, deux SCEA, avaient engagé des poursuites en dommages et intérêts et réclamaient plus de 170 000 € ! En octobre, le délibéré a déclaré légitime l'action de la Confédération paysanne et les deux plaignants ont été déboutés.**

Face à l'explosion de projets d'unités de méthanisation de taille industrielle partout en France, la Conf et de nombreuses organisations citoyennes se mobilisent. Accaparement et renchérissement du foncier, concurrence avec l'alimentation, gestion des digestats, pollution, enjeu de transmission des fermes... les problèmes soulevés par la méthanisation sont nombreux et viennent rencontrer ceux d'autres technologies issues de la transition énergétique en plein développement qui menacent l'agriculture paysanne : le photovoltaïque au sol et la production d'agrocarburants.

Pour nous autres paysan-nes, la contrepartie financière peut sembler alléchante rapportée à nos revenus. Mais c'est se cacher qu'en mettant notre outil de production à disposition de ces sociétés, nous les enrichissons et nous soumettons à elles.

**La méthanisation**, pertinente quand elle est dimensionnée à la ferme et aux ressources disponibles localement, doit se faire sans intégrer de cultures énergétiques dédiées. L'impact qu'elle génère aujourd'hui est un préjudice sans précédent pour l'agriculture paysanne. La méthanisation entraîne notre métier vers une industrialisation des pratiques sans retour en arrière possible. Il est inconcevable que les élu-es ne voient en elle qu'un moyen d'amé-

liorer le revenu des paysans. La méthanisation est bel et bien un accaparement du foncier à des fins énergétiques alors que la vocation paysanne doit être tournée vers la souveraineté alimentaire, vertueuse et rémunératrice.

**Les sociétés photovoltaïques**, quant à elles, se tournent vers les terres agricoles pour installer des panneaux par opportunité et intérêt financier. En effet, dans un milieu rural en déprise, avec une faible densité de population et des communes plutôt endettées, les surfaces disponibles sont grandes et le coût marginal de l'installation de panneaux est meilleur que dans d'autres contextes : toitures, friches industrielles, parkings... De plus, la probabilité de contentieux juridiques et d'opposition aux projets semble plus faible qu'ailleurs. Accepter de laisser la terre aux spéculateurs est un renoncement des pouvoirs publics. À la Conf, nous continuerons de nous battre pour des prix justes, combat sensé être porté par EGALIM. Laisser quelques-un-es profiter d'une manne n'est en aucun cas digne d'une politique volontariste. Celle-ci doit pousser l'ensemble de la profession vers une reconnaissance financière, levier vers plus de candidat-es à l'installation.

Nous ne pouvons pas non plus oublier l'augmentation du cours du pétrole. La très

forte pression sur le budget des ménages et des entreprises liée au coût de l'énergie les poussent vers les carburants à base d'éthanol. Dans le monde, l'éthanol est issu du soja, d'huile de palme ou de maïs. En France, il provient de la betterave, mais aussi de céréales. Il n'est pas acceptable que nos fermes servent à nourrir des moteurs plutôt que des gens. En France, environ 3 % de surface agricole sont cultivés à des fins de production d'éthanol soit 870 000 ha. Devant le peu de perspectives de hausse du cours de la viande et du lait, chambres d'agriculture et pouvoirs publics renoncent à défendre l'élevage. Il est urgent de stopper cette fuite en avant soutenue par les chambres et les syndicats à la botte de l'industrie. Leur renoncement à défendre l'élevage est un aveu que leur modèle agricole est à bout de souffle ! Leur aveuglement ne leur montre qu'une issue : la production d'énergie. L'argument du « complément de revenu » avancé par les pouvoirs publics, qui subventionnent à grands frais ces projets, est fallacieux. C'est une juste rémunération du travail que fournissent les paysan-nes pour produire de l'alimentation que nous revendiquons. Nous n'avons pas besoin d'un complément de revenu. Nous avons besoin d'un revenu !

Julien Roujolle, Les Cars (87)

### DANS CE NUMERO

• Vie du Syndicat  
**Le travail de représentation à la Conf**  
page 3

• Dossier  
**L'impasse des agroénergies** pages 4-5

• AG 2021 Conf 23  
**Coûts de production : quelles solutions face à la hausse des charges ?**  
page 6

L'Avenir Agricole  
Trimestriel  
CPPAP 0624 G 88287  
ISSN 2112-7662  
Éditeur : AINARC  
Imprimerie Rivet - Limoges  
Dépôt légal : à parution  
Directeur de publication :  
Michel Limes





Le rassemblement avait lieu à l'appel de Bassines Non Merci, de la LPO, de la Confédération paysanne et des Soulèvements de la Terre, et a réussi son pari malgré les intimidations de la préfecture, qui a voulu interdire l'événement, et de la FNSEA qui organisait une contre-manifestation pour nous empêcher d'agir. Paysan-nes protecteur-ices de leurs terres, amoureux-euses de la faune et de la flore, et habitant-es de territoires qui s'assèchent ont ainsi investi la place de la mairie puis ont marché ensemble dans les rues de Mauzé à plus de 3000. Les manifestant-es et organisations de protection de l'environnement ont pu constater sur leur passage l'assèchement de la rivière du Mignon, une situation qui deviendrait permanente si les projets de bassines voient le jour.

#### Bassine de la honte

Les manifestant-es ont ensuite collectivement investi le site d'une méga-bassine illégale de 5 hectares (180 000 m<sup>2</sup>), et ce malgré un fort dispositif policier. Les anti-bassines ont dû couper à travers

champs, échapper aux gaz lacrymogènes et aux coups de matraque, traverser à pied un cours d'eau et passer plusieurs

#### Bassines Non Merci appelle à une nouvelle date de mobilisation massive et d'action le 26 mars

barrages de police mais ont finalement pu entrer sur le site de la « bassine de la honte », une bassine qui avait déjà fait l'objet de 5 condamnations par la justice. La pompe qui alimente la bassine et puise directement dans la nappe phréatique a été démontée par des paysan-nes et emmenée. Une fois la foule montée sur le talus de la bassine, un débâchage a été effectué pour la mettre hors d'état de nuire. La bassine a ainsi été vidée et l'eau rendue à la nappe !

#### L'eau est un commun

De leur côté, quelques centaines de personnes uniquement se sont retrouvées à l'appel de la FNSEA, des JA et de la Coordination rurale pour... protéger une bassine vide ailleurs, sèche et morte comme leur vision de l'agriculture qui

# No Bassaran !

## 3 000 anti-bassines démontent une « bassine de la honte » et sa pompe

Samedi 6 novembre, plus de 3000 personnes et 20 tracteurs se sont retrouvés à Mauzé-sur-le-Mignon pour donner un coup d'arrêt immédiat aux chantiers de méga-bassines dans le Marais Poitevin.

détruit les territoires et nos paysan-nes. Pour Nicolas Girod, porte-parole de la Confédération paysanne, c'est « une pleine et éclatante victoire, une démonstration de force que nous sommes un mouvement populaire, nombreux à nous battre pour un territoire dynamique et un projet de société juste socialement et écologiquement ».

Nous prévenons les porteur-euses de ces projets de bassines : notre détermination à nous battre pour un partage juste de la ressource en eau reste sans faille et il est temps pour vous d'abandonner vos projets, sans quoi nous reviendrons ! À Mauzé comme ailleurs, nous continuerons à faire valoir que l'eau est un commun et que les sols ne doivent plus être empoisonnés.

#### Pour un « printemps maraîchin »

Nous sommes le vivant qui se défend. Nous sommes l'eau qui jaillit. Les collectifs Bassines Non Merci invitent d'ores et déjà toutes celles et ceux, de plus en plus nombreux-ses qui soutiennent notre lutte, à converger par dizaines de milliers de toute la France le week end du 26 mars, pour un « printemps maraîchin » qui fera date et assurera que le sujet Mégabassines s'impose dans la campagne présidentielle. À bon entendeur... D'ici là, nos collectifs continuent d'organiser la résistance de terrain et continueront d'agir de façon concrète et déterminée pour stopper les travaux qui continuent à cette heure. No bassaran !

Le Collectif Bassines Non Merci

#### Plus Jamais ça !

Les Confédérations paysannes 23 et 87 ont participé à la manifestation organisée par le collectif Plus Jamais ça 23 qui a eu lieu à La Souterraine le 18 décembre en nourrissant les manifestant-es. La Conf se mobilise pour l'accès à une justice alimentaire et pour l'installation de paysan-nes nombreuses. Constat effarant issu des premiers résultats du recensement 2020 publié par le ministère de l'Agriculture ce mois-ci : 100 000 fermes ont disparu en 10 ans, soit un cinquième de la profession. Ce plan de licenciement silencieux et massif dans nos campagnes est plus qu'alarmant sur le plan social, territorial et écologique.

#### Tensions avec la FDSEA

Dans la Vienne, comme dans les autres départements, les récentes prises de position de la Confédération paysanne et les actions sur les « bassines » mettent la FDSEA et les JA en fureur. Ils réclament des sanctions. Une délégation d'une dizaine d'agriculteurs conduite par le président des JA 86 et le secrétaire général de la FDSEA 86, tenait une conférence de presse sur le sujet, à un endroit symbolique : le parking du cimetière de La Puye, à quelques dizaines de mètres de la ferme de Nicolas Fortin, ancien porte-parole de la Conf 86. Ne nous laissons pas intimider !

# Sauvons l'élevage plein-air

Sous couvert de lutte contre la grippe aviaire, le gouvernement a publié début novembre trois arrêtés qui ont comme conséquence concrète la fin de l'élevage plein-air de volailles dans nos départements.

Le choix des éleveurs et éleveuses est restreint : soit accepter d'enfermer leurs animaux la majeure partie de l'année quand cela leur est possible, soit cesser leur activité. Un grand nombre d'éleveurs et d'éleveuses vont être contraints à des choix difficiles sans aucun soutien, ni temps de réflexion.

#### Balance commerciale

Ce choix de la claustration totale des volailles a pour unique objectif la protection de la « vocation exportatrice de la France ». En effet, celle-ci a récupéré en septembre son statut « indemne d'Influenza aviaire », ouvrant alors à nouveau les marchés d'exportation des produits volaillers. Il n'est donc pas imaginable pour le gouvernement que ces derniers soient refermés à la veille de Noël, la balance commerciale s'en trouverait

« chamboulée ».

La politique sanitaire actuelle s'attaque directement aux élevages de volailles paysans alors que c'est l'industrialisation de la filière volaillers qui est à l'origine des crises sanitaires passées de grippe aviaire (Influenza aviaire) : transports incessants d'animaux vivants, uniformisation génétique et densité animale excessive. Les avis de l'Anses et les publications scientifiques le démontrent sans équivoque.

#### Un réseau de soutien

Les contrôles et les sanctions encourues par les éleveurs et éleveuses n'ont jamais été aussi strictes mettant les paysan-nes dans une position extrêmement vulnérable. Ils et elles se retrouvent seul-es, profanes du droit qui leur est applicable sur le fond comme sur la forme.

L'assistance est donc primordiale. Plusieurs éleveurs et éleveuses de volailles des Confédérations paysannes départementales du Limousin ont choisi de structurer un réseau de soutien aux éleveur-euses de volailles qui seront contrôlés dans le cadre des mesures de biosécurité contre la grippe aviaire.

**Si un contrôle est prévu chez vous et que vous souhaitez être accompagné par un paysan ou une paysanne membre du syndicat, n'hésitez pas à appeler le numéro suivant : 07 49 66 89 55.**

Nous ferons en sorte de mobiliser une personne au cours du contrôle afin de vous assister avant, pendant et après le contrôle, et ainsi, si besoin, servir d'appui juridique, technique et humain.

#### Conséquences désastreuses

Enfin, nous rappelons les conséquences scandaleuses de cette réglementation :

- La fin de l'élevage de volailles plein-air s'accompagnant de la disparition des éleveuses et éleveurs ayant mis en place leurs systèmes technique et économique selon les exigences de cahiers des charges garantissant l'accès au plein air.
- Une tromperie massive des consommateurs et consommatrices en vendant comme du « plein-air » des produits qui ne le seront plus.
- La destruction des cahiers des charges des labels qui garantissaient une densité au moins huit fois plus faible et un accès au

plein-air durant toute l'année.

- Un coup fatal au bien-être animal en enfermant les volailles une grande partie de l'année voire toute l'année comme dans les unités industrielles. Cela aura des conséquences sanitaires de mortalité non due à la grippe aviaire.
- La destruction des circuits alimentaires locaux et la baisse de la qualité des produits proposés à la population. Entendons bien que par cette posture, nous revendiquons la défense des paysan-nes : nous ne sommes pas et ne serons jamais le bras armé de l'administration !

Benjamin Foucaut, maraîcher et éleveur, Pageas (87)



# Le travail de représentation à la Confédération paysanne

## • Témoignage d'Hugo Bourdin

### « Mettre le sujet de l'artificialisation des terres au centre des discussions »

« Je m'investis en temps que représentant Conf au sein de la CDPenaf (Commission de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers). Cette commission peut être consultée pour toute question relative à la réduction des surfaces naturelles, forestières et à vocation agricole et sur les moyens de contribuer à la limitation de la consommation de ces espaces.

Au regard de ces questions, la CDPenaf a le pouvoir d'émettre un avis sur l'opportunité de certaines procédures d'urbanisme. Nous sommes 2 représentants pour la Haute-Vienne et nous faisons de notre mieux pour être présents à tour de rôle.

Cette commission nous permet à nous, paysans de la Confédération paysanne, de mettre le sujet de l'artificialisation des terres au centre des discussions. En effet, de nombreux projets que nous combattons passent par cette instance (bétonisation des terres, méthanisation, photovoltaïque au sol...). Cela nous permet d'avancer nos arguments et de tenter de faire évoluer les positions des acteurs présents. Par exemple, lors de la délibération sur le projet photovoltaïque d'Oradour-sur-Vayres, l'argumentaire et la détermination de la Conf ont permis d'obtenir un vote défavorable de la Commission au projet. Même si cet



avis n'est que consultatif, on peut espérer qu'une trentaine d'hectares de terres seront ainsi épargnés !

À titre personnel, cette commission me permet de faire le lien entre mon métier de paysan et ma formation initiale en protection de la nature. Et de me rendre compte que, malheureusement, d'autres syndicats agricoles sont dans la défense d'intérêts à court terme et non pas du bien commun que représente la terre. »

Hugo Bourdin, 33 ans, maraîcher et éleveur ovin à Vaulry (87)

## • Où exercer la représentation ?

**Chaque Conf départementale est conviée à plusieurs instances et réunions et chacune d'entre vous, en temps que paysan-ne peut se saisir de la représentation. Un tuilage se fait en amont avec les membres du comité départemental pour vous sentir à l'aise dans votre rôle !**

Les différentes instances où la Conf est attendue pour ses positions sensées, pragmatiques et constructives sont :

- Commissions départementales d'orientation de l'agriculture (CDOA)
- CDOA GAEC
- Comité d'expertise des calamités agricoles (CDE)

- CDPenaf (voir ci-dessus)
- Comités techniques départementaux de la Safer (CTD)
- Tribunal paritaire des baux ruraux (TPBR)
- Commissions départementales de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS)
- Conseil d'administration des lycées agricoles et CFPPA
- Comité Eau en Creuse
- Assises de l'Eau en Corrèze
- Comité ERC en Haute-Vienne (Éviter Réduire Compenser)
- Cellules Loup, Corrèze et Creuse

Au niveau Nouvelle Aquitaine :  
• Comité VIVEA  
• Comité SAFER



Un-e à deux représentant-es de la Conf sont aussi présent-es aux sessions des chambres départementales d'agriculture, élu-es pour 6 ans grâce à vos votes (prochaines élections en 2025).

**Contactez-nous si vous voulez connaître votre représentant-e départementale ou devenir vous-même représentant-e :**  
contact@confederation-paysanne-limousin.org



## En 2022, le Contre-salon de l'Agriculture aura lieu dans vos fermes du 26 février au 6 mars

Vous voulez créer l'événement, interpeller vos élu-es, organiser une table ronde ou tout simplement faire découvrir votre quotidien à votre entourage le temps d'une visite ? Le SALF est fait pour vous !

Soutenu par la Conf Limousin et nationale sur le volet communication, il prend la forme qui vous convient.

**Merci de nous envoyer l'intérêt que vous portez à cet événement avant le 10 janvier.**

Dans votre mail, précisez le lieu et le(s) jour(s) envisagé(s), la thématique, les éventuelles invitations associées : personnalités, si vous souhaitez que des personnes du Secrétariat ou du Comité national de la Conf interviennent...  
contact@confederation-paysanne-limousin.org

## Les jeunes de la Nouvelle-Aquitaine se rencontrent

Un week-end de rencontre aura lieu les 5 et 6 février 2022 au Château de Ligoure, Le Vigen (87).

Il s'adresse aux jeunes paysan-nes de Nouvelle-Aquitaine, à tout-es paysan-nes ayant un projet d'installation, celles et ceux qui sont en cours d'installation et aux nouveaux-elles installé-es, quel que soit leur âge.

Au programme ? Sociologie rurale et déconstruction des identités paysannes pour mieux comprendre les « mondes » paysans qui peuvent s'opposer, retours d'expériences paysannes et militantes, individuelles et collectives, temps d'échanges sur les difficultés de concilier vie personnelle, professionnelle et engagement syndical, et des temps d'échanges informels. Garderie prévue !

Les repas, le logement et autres frais kilométriques seront intégralement pris en charge. Pour plus d'information, ou pour vous inscrire, envoyez un mail à :  
nouvelleaquitaine@confederationpaysanne.fr

## ÉDITO

# SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE, 25 ANS D'ENGAGEMENT

En novembre 1996, la via Campesina définissait la souveraineté alimentaire comme le droit des populations et de leur État à définir leur politique agricole et alimentaire sans dumping venant de pays tiers.

C'est au nom de la souveraineté alimentaire que nous nous sommes opposés aux accords de libre échange qui marchandisent l'agriculture au détriment d'une vie digne des paysannes et paysans du monde entier.

C'est la souveraineté alimentaire qui oriente quotidiennement nos manières de mettre en œuvre l'agriculture paysanne qui nous fait vivre.

25 ans plus tard, le ministre de l'Agriculture et les syndicats majoritaires ont galvaudé ces termes. Au nom de la souveraineté alimentaire, c'est le soutien à l'agriculture d'exportation qu'ils promeuvent.

C'est au nom de la souveraineté alimentaire qu'ils veulent imposer la création de mégabassines à coup de financements publics importants pour garantir les rendements céréaliers en vue d'exporter. Peu importe si c'est une privatisation de l'eau pour 5 % des agriculteurs et une privation pour les autres... C'est au nom de la souveraineté alimentaire qu'ils jouent les apprentis sorciers sur les conséquences réelles de cette gestion de l'eau sur les écosystèmes et hydriques terrestres et marins. Quid de l'eau comme bien commun dans la durabilité...

À la Confédération paysanne, c'est fort-es de la souveraineté alimentaire que nous refusons ce modèle.

Nous ne voulons plus être les faire-valoir d'une action de communication appelée concertation comme nous le sommes lors des négociations de la future PAC ou du Varenne de l'eau.

Le Varenne agricole de l'eau et de l'adaptation au changement climatique se voulait être « une série de réunions avec pour but de construire des politiques durables pour la résilience du modèle agricole face aux aléas climatiques ».

La réalité est que ses conclusions ont été énoncées avant même sa clôture en septembre lors du congrès de la FNSEA par le ministre de l'Agriculture. Celui-ci a déclaré : « les bassines ont une utilité donc il faut qu'elles se fassent. » Ça s'appelle une tentative de passage en force sous couvert d'une concertation qui n'en avait que le nom.

Pour nous faire entendre, nous nous sommes mobilisé-es avec des collectifs de citoyens pour dénoncer ces mégabassines et leurs effets. Durant une des actions, le 6 novembre, nous avons démantelé une bassine illégale condamnée 5 fois par la justice - action durement dénoncée par la FNSEA, les JA et la Coordination rurale.

Cela aurait pu être autrement si une vraie voie de concertation avait été choisie pour gérer ensemble le bien commun qu'est l'eau pour :

- qu'elle permette d'irriguer les cultures réellement nécessaires pour notre vraie souveraineté alimentaire,
- abreuver animaux et humains,
- garantir la pérennité de tous les écosystèmes et systèmes hydriques terrestres et marins.

Nous l'assumons, même si en Creuse et ailleurs, FDSEA et JA demandent officiellement que nous soyons exclus des instances représentatives agricoles. Que chacun assume aussi ses tentatives de passage en force.

Olivier Thouret, éleveur à Soubrebost (23)

**Assemblée générale de la Conf 87 et de la Conf Limousin**

**Judi 20 janvier 2022 à St Genest sur Roselle**

Thème de discussion : **l'eau**

À noter sur votre agenda

# Méthanisation

## faire plus petit pour voir plus grand

La dérive que nous observons actuellement dans le développement de la méthanisation est un cas d'école de l'absence d'une ligne claire en matière de déploiement des énergies renouvelables dans notre pays. Elle illustre plus largement et de façon caricaturale le risque d'une incohérence entre les fins et les moyens dans l'action publique. Portée par des pionniers aussi passionnés d'innovation que soucieux d'éthique, la méthanisation a été initialement pensée en vue de la valorisation énergétique de la biomasse issue notamment des effluents d'élevage, des déchets organiques de l'agroalimentaire, de la part fermentescible des déchets ménagers et des stations d'épuration, et de façon plus marginale de l'entretien des espaces verts et des accotements routiers. Or, et de façon paradoxale, la géographie actuelle des méthaniseurs est relativement indifférente à celle de ces ressources, mais correspond largement à celle des entreprises disposant des capacités financières

les plus importantes et à celle des réseaux de transport d'énergéticiens devant souscrire à l'obligation d'intégrer du gaz «vert».

### Un désordre écologique

Les conséquences sur nos territoires sont facilement observables :

- une prédation de ressources qui fragilise au long cours notre sécurité alimentaire commune ;
- une concurrence déloyale qui accélère le phénomène d'accaparement des terres par l'usage ou la propriété au détriment des systèmes de polyculture-élevage et du renouvellement des générations d'agriculteurs ;
- un désordre écologique avec des effets incalculables sur la santé des sols, de l'eau, la biodiversité et enfin une inquiétude grandissante quant à l'impact logistique sur les infrastructures rurales. Cette situation ubuesque est le fruit d'un déphasage absurde entre un niveau d'aide publique élevé (aide à l'investissement, tarif de rachat) et l'absence de

**La biomasse agricole peut contribuer de façon efficace, économe et écologique aux objectifs de mix énergétique de la France. Mais il faut réguler la méthanisation.**

contrôles effectifs des installations. L'État délivre des autorisations sans disposer ni des ressources humaines ni des instruments permettant de vérifier la réalité des intrants (ce qui entre dans le méthaniseur) et de l'épandage des digestats (ce qui sort du méthaniseur).

### Le gisement oublié des fosses à lisier

Le temps est venu, au nom de l'intérêt général, de stopper cette dérive. En premier lieu, un éclairage est attendu de la science sur deux points : d'une part, évaluer si la jauge actuelle de 15 % de ressources alimentaires méthanisables est globalement soutenable et, d'autre part, quels sont les effets du développement exponentiel des cultures intermédiaires à vocation énergétique (les cultures que l'on peut mettre dans les méthaniseurs pour produire de l'énergie) sur les cycles de fertilité.

Deux voies complémentaires doivent ensuite être explorées afin que la biomasse agricole contribue de façon efficace, économe et écologique aux objectifs de mix énergétique de notre pays. La première voie vise une normalisation des pratiques : une certification garantie par l'autorité publique, un niveau d'exigence des autorisations administratives afin que les installations soient proportionnées aux enjeux environnementaux, une politique tarifaire sélective en faveur des projets les plus vertueux, et enfin un minimum de planification à l'échelle, par exemple, des intercommunalités (SCOT). Une seconde voie, plus radicale, mérite également d'être explorée. 70 000 unités de stockage des effluents d'élevage (fosses à lisier) ont été bâties à partir des années 1990 en application de la directive nitrate. C'est, à l'échelle nationale, une immense ressource quasiment inexploitée de 13,7 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> qui pourraient être valorisées en énergie. Même à technologie constante, les

retours d'expérience dont nous disposons nous enseignent que pour une part des élevages bovins et porcins, une équation économique est possible, permettant de consolider le revenu des agriculteurs, dès lors que l'énergie produite peut être valorisée. En effet, si ces effluents produisent moins d'énergie que certaines cultures, les investissements à réaliser sont en contrepartie sans commune mesure avec ceux du modèle actuellement dominant. Sur le plan écologique, le bénéfice de cette économie circulaire et totalement décarbonée dans sa mise en œuvre permettrait d'atteindre un objectif majeur en matière de réduction des gaz à effet de serre en captant un méthane (CH<sub>4</sub>) dont les scientifiques du Giec et de l'Inrae nous rappellent le pouvoir de réchauffement vingt-cinq fois supérieur à celui du CO<sub>2</sub>. Produire de l'énergie par la valorisation du méthane disponible, avec un meilleur partage de la valeur et en préservant intégralement notre sécurité alimentaire, serait de nature à sortir des controverses actuelles. Un effort de recherche inédit devra, demain, viser une performance accrue de tels systèmes. Mais dès aujourd'hui, il est essentiel pour le débat démocratique de mesurer le bénéfice social, économique et environnemental de la réorientation des crédits publics actuellement consacrés à la méthanisation vers une vision renouvelée de celle-ci. Dans le cas de la méthanisation, comme pour toutes les autres énergies renouvelables, la construction d'une doctrine claire et une puissance publique jouant pleinement sa fonction régulatrice et d'aménagement du territoire seraient de loin les meilleures alliées de l'entrepreneuriat et de l'initiative locale au service du bien commun.

*Dominique Potier, député PS de Meurthe-et-Moselle, spécialiste des questions agricoles et rurales*

## Des céréales pour nos bagnoles ! 870 000 hectares de terres dédiées à la production d'éthanol...

Quelle belle image que celle de la production céréalière française dédiée à la fabrication de bonnes baguettes et de bonnes pâtes. Mais que se cache-t-il derrière cette image d'Épinal ? Sur le site du ministère de la Transition écologique, on découvre que 3 % de la surface agricole utile (SAU) en France est cultivée à des fins de production d'éthanol. Alors 3 %... Dit comme ça, ce n'est pas si important. Sauf que 3 % de la SAU nationale, c'est 870 000 ha ! 870 000 ha de céréales qui finissent dans des moteurs à essence\*. Aujourd'hui, l'éthanol, c'est que qu'on trouve dans l'ETBE (Ethyl tertio butyl ether) servant à produire le Sans Plomb 95. Cela signifie que les céréales de cette surface finissent pour l'instant presque uniquement dans le SP95-E5 qui dose jusqu'à 15 % d'ETBE.

La surface sera-t-elle bloquée à 3 % dédiée aux biocarburants ? C'est peu réaliste. En effet, depuis les hausses récentes du prix des carburants, les consommateurs font installer en masse des kits E85 sur leur véhicule essence afin de rouler avec un autre biocarburant : le SuperEthanol. Celui-ci dose entre 65 et 85 % d'éthanol selon la saison d'utilisation. Alors, considérant aujourd'hui que l'on est à



Le prix très bas du E85 va malheureusement inciter les conducteurs à rouler à l'éthanol, biocarburant concurrençant directement la production alimentaire.

3 % de la SAU avec une proportion de 5 % d'éthanol dans le SP95, dans les années à venir, quelle surface sera consacrée aux céréales pour fournir un biocarburant à 65 voir 85 %, à un prix défiant toute concurrence ? Comment peut-on laisser partir autant de surface agricole censée servir la souveraineté alimentaire d'un pays juste pour mettre des voitures sur des routes ? Comment peut-on brader les terres arables pour produire de l'essence ? C'est un sujet de plus que la Confédération paysanne doit porter seule. Car, si dans l'esprit des gens, c'est plutôt écologique de rouler à l'essence verte, ce qui ne vient pas spontanément à l'esprit, c'est que ces cultures viennent directement en concurrence avec la production alimentaire.

**Retenons un nombre : la SAU de la France est de 29 millions d'hectares. 3 % c'est tout petit, mais 870 000 ha, c'est 6 millions de tonnes de blé... pour des bagnoles !**

*Julien Roujolle*

\* Source : [ecologie.gouv.fr/biocarburants](http://ecologie.gouv.fr/biocarburants)

### En bref

**La méthanisation** doit participer prioritairement à un objectif d'autonomie énergétique de la ferme et s'inscrire dans une démarche d'économies d'énergies.

**La méthanisation** doit être adaptée et dimensionnée à la ferme et à la quantité de déchets « vrais » (ceux pour lesquels on ne connaît pas de meilleure source de valorisation) produits sur la ferme ou dans un rayon très proche.

**Les apports de matières végétales** dans les méthaniseurs doivent être drastiquement limités. Toutes les matières végétales doivent être comptabilisées (principales ou non) y compris les prairies.

**Des contrôles** sur les approvisionnements des méthaniseurs doivent absolument être réalisés sur le terrain.

**La méthanisation** ne doit pas favoriser la dépendance des paysannes à des financeurs extérieurs. Un projet de méthanisation ne doit pas se faire au détriment de l'autonomie financière et économique de la ferme.

**Les fonds publics** destinés à soutenir l'agriculture ne doivent pas être utilisés pour subventionner des installations de méthanisation. Pour les autres subventions, elles doivent être dégressives et plafonnées afin de limiter le soutien aux installations de taille importante.

**La méthanisation** ne doit pas favoriser un modèle d'agriculture hors-sol, producteur délibéré de déchets et qui pourrait mettre en péril la souveraineté alimentaire.

**Blocage de la  
Chambre d'agriculture  
15 octobre 2021**

# La souveraineté énergétique ne doit pas se faire sur le dos de la souveraineté alimentaire

**Face à la multiplication des projets de méthanisation et de panneaux photovoltaïques au sol soutenus par la Chambre d'agriculture de Haute-Vienne, la Confédération paysanne 87 a bloqué son entrée le vendredi 15 octobre pour s'opposer fermement à cette dérive. Trois tracteurs et une trentaine de paysan-nés étaient présent-es dans une ambiance chaleureuse dès 7h30 du matin.**

L'idée n'était pas de dénoncer les paysan-nés qui portent ce type de projet car ils cherchent tant bien que mal à se sortir un revenu décent face au prix trop bas de la viande. Nous voulions montrer du doigt les responsables politiques qui restent passifs face au développement des agroénergies.

## Abandon de l'élevage

Nous sommes face à un abandon de l'élevage de la part de nos décideurs qui nous présentent la production d'agroénergies comme unique solution pour le revenu des éleveur-euses. En parallèle, l'Europe signe des contingents permettant l'importation de milliers de tonnes de viande bovine provenant d'Amérique du sud qui vont se retrouver sur le marché français. Nous sommes en train de délocaliser la production de viande bovine. Ils cherchent un nouveau métier pour les éleveur-euses de nos territoires : producteurs d'énergies. Soyons claires : nous ne sommes pas contre la production d'énergie sur les fermes sauf lorsqu'elle remplace la production agricole nourricière. Mais à l'heure où la crise sanitaire a rappelé l'importance de la sécurité de l'approvisionnement alimentaire, il est évident que l'autonomie énergétique de notre pays ne doit pas se faire au détriment de notre autonomie alimentaire. Ces projets accroissent la concurrence sur le foncier agricole et sur le fourrage. L'accès au foncier doit être facilité pour les installations à vocation nourricière et un prix permettant aux éleveur-euses une couverture de leurs coûts de production doit être tenu. Au lieu de cela, les pouvoirs publics et la Chambre

d'agriculture, alléchés par les annonces tapageuses des fournisseurs de matériel et des commerçants d'énergie subventionnent et cautionnent ces projets au nom de l'autonomie énergétique.

## Ces projets ne sont pas sans conséquences :

- ils augmentent la pression foncière et artificialisent la terre agricole,
- ils détournent une partie de l'alimentation animale au profit de la production d'énergie,
- pour les méthaniseurs, ils dépensent de l'énergie pour acheminer les cultures,
- les quelques grosses fermes qui en bénéficient finissent de détruire le maillage agricole local,
- Enfin, les agriculteurs pourraient devenir les acteurs mineurs de la méthanisation et ne plus se dégager de revenu significatif. Ils deviendront sans doute de simples fournisseurs de substrats.

Mercredi 15 décembre, la Chambre d'agriculture de la Haute-Vienne a organisé une rencontre réunissant DDT, Safer et syndicats afin de mesurer les risques de concurrence entre activités agricoles et développement du photovoltaïque au sol. La méthanisation à échelle industrielle n'était cette fois-ci pas à l'ordre du jour. Nous espérons qu'elle le soit bientôt. Pour notre région d'élevage, trouvons des solutions globales bénéfiques à toutes les éleveur-euses et non une manne qui ne profite qu'à quelques-un-es !

*Thomas Gibert, Porte-Parole  
de la Confédération paysanne Haute-Vienne*



## Nos revendications

- **Un recensement** des sites déjà artificialisés, dégradés, et des toitures adaptées à la pose de panneaux photovoltaïques, rendu public par la DDT ;
- **Un moratoire** sur les projets photovoltaïques sur sols agricoles, la séquence éviter-réduire-compenser doit être respectée ;

- **Une charte** élaborée avec les services de l'État, la profession agricole dans son ensemble et l'association des maires plutôt qu'une motion des chambres d'agriculture comme doctrine en CDPenaf ;
- **Le gel** d'attribution de nouvelles surfaces à des propriétaires exploitant-es ayant volontairement artificialisé une partie de leur SAU, ou en les plaçant en dernière priorité lors de concurrence avec des projets nourriciers ;

- **La prise en compte** dans le pourcentage de revenus non agricoles les revenus générés par ce type d'installation (décompte des actifs distinguant les exploitants à titre principal ou secondaire) ;
- **La cohérence** avec l'objectif « zéro artificialisation nette » du Premier ministre qui appelle des mesures ambitieuses (<https://www.strategie.gouv.fr/publications/objectif-zero-artificialisation-nette-leviers-protoger-sols>).

## Comment porter la production d'énergie sur nos fermes ? L'exemple innovant de la Citoyenne Solaire

**Le 21 octobre, à l'initiative de l'Adear Limousin, une dizaine de personnes visitait un bâtiment couvert de panneaux photovoltaïques à Vaudet, chez Julien Roujolle, aux Cars (87). Depuis 2 ans, 200 m<sup>2</sup> de panneaux sont installés sur le toit d'une vieille grange. Ils produisent l'équivalent de la consommation en électricité de 13 foyers.**

Sur les corps de fermes anciens, un des grands enjeux est de préserver le bâti, quelquefois vieillissant. À Vaudet, il y a une grange de 500 m<sup>2</sup>, deux fois centenaire. Telle une épée de Damoclès, sa toiture menaçait de s'effondrer. Cela engageait la pérennité de l'exploitation car la grange est l'outil principal de l'exploitant.

### Solaire et citoyenne

Mais une toiture neuve coûte cher. C'est souvent la raison pour laquelle le bâti ancien est laissé de côté sur les exploitations. Alors pourquoi ne pas concilier rénovation et production d'énergie ? C'est en partie ce que propose la Citoyenne Solaire : installer des panneaux solaires vertueux (fort potentiel de recyclage : 97 %, pas de métaux rares, assemblage français...) sur le toit des habitations et des granges du territoire.

La Citoyenne Solaire, société dont le siège est à Rilhac-Lastours, a démarré en 2017.

Elle émane directement de citoyen-nés voulant participer au développement d'une énergie plus durable sur leur territoire et rassemble aujourd'hui une centaine de contributeurs.

À Vaudet, les travaux sont réalisés à l'automne 2018 et la centrale photovoltaïque est mise en service en avril 2019. L'installation des panneaux solaires a permis de maîtriser le coût de la rénovation, coût assumé pour partie par la Citoyenne Solaire. Les panneaux restent sa propriété et c'est elle qui les exploite et procède à leur entretien pendant 20 ans minimum.

Le propriétaire perçoit un loyer équivalent à 3 % du chiffre d'affaire annuel estimé, pendant la durée du contrat (20 ans). En contrepartie, il garde un œil sur le bon fonctionnement (orage, défaillance...).

### Recherche toitures

Aujourd'hui la Citoyenne Solaire veut continuer à accompagner des projets en agriculture. Elle recherche des toitures assez grandes (200 à 500 m<sup>2</sup>). En lien avec un cabinet spécialisé, elle souhaite pouvoir répondre aux demandes des paysan-nés en Limousin. À Vaudet, la Citoyenne Solaire a permis le déclenchement du projet et la sauvegarde de l'outil de travail. Elle a permis un financement raisonnable des travaux et leur réalisation rapide. Ces petits projets, sans apporter une manne financière gigantesque, peuvent être rentables. Ils servent nos territoires et leurs habitant-es, sans détruire le cadre de vie. Les panneaux solaires sur toiture constituent une contribution avantageuse à la transition énergétique à condition que l'abri qu'ils constituent soit utilisé de manière rationnelle.

*L'équipe de l'Adear Limousin*

## Les JA contre le photovoltaïque au sol

Le syndicat Jeunes Agriculteurs a confirmé son opposition aux installations au sol, sachant que 20 000 ha de terres agricoles sont ainsi couverts, et que la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) en prévoit 27 000 de plus en 2028, selon le syndicat. La puissance installée en photovoltaïque en France dépasse désormais 12 gigawatts (GW), mais pour tenir les objectifs de la PPE, « elle devra être multipliée par trois dans les sept prochaines années ».

*Agrafil du 4 novembre*

Le 7 décembre, la Confédération paysanne creusoise tenait son Assemblée générale à Maisonnisses. Le thème qui a rassemblé ses adhérent-es l'après-midi était l'augmentation du coût des énergies et son corollaire la hausse des charges sur les fermes d'élevage.



# Coûts de production : Quelles solutions face à la hausse des charges ?



Si l'augmentation récente du prix du carburant fait craindre une baisse de pouvoir d'achat chez les ménages, les paysan-nes ne sont pas épargné-es par la hausse du prix des matières premières. Énergie, gazole non routier, engrais, alimentation animale : ils subissent ces derniers mois une forte pression sur leurs coûts de production, à laquelle s'ajoute une hausse des prix des matériaux de construction. Les paysan-nes en vente directe sont doublement concerné-es. Beaucoup font le constat que malgré une base de consommateurs-trices fidèles, les ventes sur les marchés ou magasins de producteurs sont en baisse. Les consommateurs-trices reviennent sur des choix d'alimentation faits durant le début du confinement.

## Une hausse moyenne de 3,9 % en un an

Dans une note du 17 novembre dernier, Agreste, le service statistique du ministère de l'Agriculture, a constaté une hausse du prix des intrants de 12,6 % en septembre 2021 par rapport à 2020. Et les chiffres parlent d'eux-mêmes. En septembre, le prix de l'énergie a gonflé de 29,5 %, tandis que celui des engrais est estimé à +39,7 %. Du jamais vu depuis la crise de 2008. Idem pour les aliments qui, en lien avec la hausse du prix des céréales et des oléagineux, affichent une augmentation de 12,8 % comparé à août 2020. Rien qu'au premier semestre 2021, les coûts de production s'élevaient à 5,10 €/kgéc (équivalent carcasse) pour les vaches allaitantes, 5,58 €/kgéc pour les génisses, 4,94 €/kgéc pour les jeunes bovins, et 3,38 €/kgéc vif broutard. Soit une hausse moyenne de 3,9 % en un an.

Dans un contexte de reprise économique mondiale, les facteurs de cette inflation sont nombreux et pour compenser la flambée des coûts de production, certains regardent du côté du prix de vente des produits finis payé par les consommateurs. Dans ce sens, la loi Egalim 2 vient d'être promulguée le 19 octobre dernier. Mais au-delà, cette accélération brutale pose la question de la dépendance des paysans envers certaines matières premières venues de l'extérieur et donc de l'autonomie fourragère sur les fermes.

## Pourquoi cette augmentation ?

Aux dires des professionnels du secteur, une des principales causes de cette montée des prix est l'augmentation de la demande en aliments et en engrais, notamment de la part du marché chinois. La sortie du Covid et, entre autres, la relance de la production de porcs en Chine a exercé une pression sur le marché mondial.

Côté offre, des accidents climatiques, tel que l'épisode de sécheresse au Canada, ont affecté les récoltes dans l'Ouest américain, au Brésil et en Russie. En France, le gel d'avril a également fortement impacté certaines récoltes de céréales. Par exemple, en Occitanie les rendements de blé dur, pois protéagineux, colza et blé tendre auraient subi une baisse de 25 à 50 %. Du fait de l'internationalisation de la production et de la distribution des biens de consommation agricoles intermédiaires, la fluctuation des tarifs mondiaux se répercute directement sur les coûts de production des paysans. Il en va de même pour les événements climatiques qui, lorsqu'ils touchent des régions du monde pourvoyeuses

en matières premières agricoles, ont une incidence sur le cours des marchés mondiaux qui se décline ensuite à l'échelle locale.

## La loi Egalim2 en débat

C'est justement dans le but de garantir un prix rémunérateur qui tienne compte des indicateurs de coûts de production et de marché que la loi Egalim2 vient d'être adoptée en octobre, après l'échec d'Egalim1. La pierre angulaire de cette loi, portée par le député LREM Grégory Besson-Moreau, est l'obligation de contractualisation entre producteur et premier acheteur. Le premier article de cette loi stipule que l'indicateur du coût de production proposé par le producteur doit servir de socle de négociation. Pour la Confédération paysanne, cette obligation n'a pas été couplée à une quelconque contrainte sur la rémunération des paysan-nes, sachant que la prise en compte des coûts de production reste au libre choix des parties. Autrement dit, rien n'empêche le premier acheteur d'acheter des produits agricoles en dessous de leur coût de production. Enfin, Egalim2 prévoit un nouvel étiquetage, expérimenté sur les filières bovin viande et produits laitiers : le « rémunéra-score ». Cet affichage est destiné à apporter au

## Plus le système mobilise l'environnement moins il a besoin d'intrants, et plus il est efficace économiquement

consommateur une information relative aux conditions de rémunération des producteurs de produits agricoles. Pour la Conf, il ne s'agit simplement que d'un outil de *social washing*. Espérons qu'une fois informés, les consommateurs se tourneront vers les produits qui rémunèrent les paysans.

## En élevage, la solution qu'est l'agriculture paysanne sera-t-elle suffisante ?

Aujourd'hui, alors que le prix des intrants et donc des coûts de production est en très forte augmentation, nos fermes en agriculture paysanne sont d'avantages résilientes car moins dépendantes des intrants. Mais jusqu'où pourrions-nous faire face à l'augmentations des matières premières qui nous touchent malgré tout ?

L'autonomie, notion à mettre en perspective selon les capacités des fermes (surfaces et géographie) est l'un des six thèmes de la mise en œuvre de l'agriculture paysanne. Elle permet de maîtriser voire de réduire les coûts de production en :

- restant maître des décisions sur sa ferme,
- limitant les achats en essayant d'en produire au maximum soi-même et de mieux valoriser les ressources locales,
- limitant la dépendance aux énergies fossiles,
- maîtrisant son endettement et la dépendance aux aides.

Mais jusqu'où allons nous pouvoir jouer sur ces curseurs ? Les décideurs semblent dire que la technologie nous permettra de continuer à produire de la même façon avec des technologies nouvelles. Est ce que ce sera effectivement le cas ? Une question, qu'on soit en agriculture paysanne ou pas, qui peut donner le vertige. Faudra-t-il refaire une révolution agricole pour réembaucher massivement au lieu de mécaniser - donc ne plus dépendre des énergies

fossiles ? Un choix que certains d'entre nous en agriculture paysanne font. Mais reconnaissons le, notre dépendance à la mécanisation reste importante dans la majorité de nos systèmes en agriculture paysanne.

## L'herbe est encore une valeur sûre... mais de plus en plus technique

L'Observatoire technico-économique du Réseau Civam compare chaque année les performances des exploitations d'élevage herbivore en Agriculture Durable (AD) avec celles du RICA (Réseau d'Information Comptable Agricole). Les exploitations « AD » sont caractérisées par un système de production économe et autonome qui repose sur la valorisation de la ressource fourragère par le pâturage. Derrière les résultats, il y a bien sûr des savoir-faire, des compétences, des conditions spécifiques.

Les systèmes de production économes et autonomes font vivre autant, voire plus d'actifs agricoles, en utilisant moins d'intrants et de moyens de production. L'analyse de leurs résultats montre que la performance est globale : technique, économique, sociale et environnementale. Prendre en compte l'environnement ne se fait pas au détriment de l'économie.

Au contraire, plus le système mobilise l'environnement moins il a besoin d'intrants, et plus il est efficace économiquement. Les prairies pâturées d'association graminées-légumineuses de longue durée sont au cœur du stockage carbone des systèmes herbivores.

Ce sont des convictions, des pratiques que nous portons depuis longtemps à la confédération paysanne, ce qui rend nos fermes globalement plus résilientes. Mais la résilience a ses limites. Lorsque l'on cumule changement climatique, des T°C ponctuellement « extrêmes », augmentation des matières premières et de l'énergie, c'est l'ensemble de nos systèmes qui sont aussi affectés et fragilisés.

A l'avenir, il n'y a pas un levier mais des leviers que nous aurons à maîtriser pour jouer sur la résilience de nos fermes. Les leviers sont divers : maîtriser l'énergie que nous utilisons sur nos tracteurs - maîtriser et limiter de la mécanisation - améliorer notre technicité - être réactif face aux événements climatiques qui peuvent être différents d'une année sur l'autre - chercher à être le plus économe et autonome possible notamment vis à vis des nombreux intrants dont nous dépendons presque tous à un moment ou l'autre ... Se former, travailler en réseau comme nous avons l'habitude de le faire, s'entraider sera aussi une clef d'adaptation. Oui, l'agriculture paysanne pourvoyeuse de main d'œuvre, soucieuse des choix faits pour faire face et limiter les changements climatiques est une solution. Mais nous aurons aussi à faire évoluer nos pratiques, à nous remettre en cause pour maintenir notre niveau de résilience, la vivabilité et la viabilité de nos fermes. Le sujet est large et reste entier. Nous avons aussi à continuer de dénoncer ce libre-échange mondial qui est aussi et surtout la cause des variations des coûts des matières premières. La vraie souveraineté alimentaire qui ne place pas l'alimentation, les céréales, les matières premières « en bourse » sous le seul règne de l'offre et de la demande mondiale est pourtant la solution efficace pour la maîtrise des coûts de production des tous les paysan-nes du monde entier.

## S'installer

2 rdv collectifs successifs pour vous guider :

### RDVI (Rendez-Vous de l'Installation)

Pour comprendre le parcours à l'installation, connaître le réseau (pré-requis pour l'accompagnement individuel).

Vous êtes dans une démarche de transmission ou d'association ? Venez aux RDV de l'Installation !

- Haute-Vienne : 11 janvier, 15 mars
- Corrèze : 1er février, 5 avril
- Creuse : 22 février, 26 avril

### RDVA (Rendez-Vous des Aides)

Pour découvrir les financements/dispositifs/aides, partager vos questionnements, échanger, ...

- Haute-Vienne : 27 janvier, 31 mars
- Corrèze : 17 février, 21 avril
- Creuse : 10 mars, 12 mai



## Les formations pour s'installer

14, 15 & 16 mars	S'associer, travailler ou s'installer à plusieurs (requis en GAEC)	St-Léonard-de-Noblat (87)
28 & 29 mars	Choisir ses statuts pour s'installer	Haute-Vienne (87)
11 & 12 avril	Chiffrer son projet pour s'installer	Haute-Vienne (87)
avril	Réaliser son étude de marché pour définir sa stratégie commerciale	non défini

## Se former

Merci de manifester votre intérêt un mois avant.

Validez votre inscription 15 jours avant la date de la formation.



**ADEAR LIMOUSIN**  
RÉSEAU DE L'AGRICULTURE PAYSANNE

- 05 87 50 41 03
- contact@adearlimousin.com
- Adear Limousin

25 janvier	Connaitre ses droits et devoirs pendant et après les contrôles	Limoges (87)
19 janvier, 8 février & 2 mars	Anticiper la transmission de sa ferme	Saint-Amand-le-Petit (87)
février	Soigner les plantes par les plantes, les PNPP	Haute-Vienne (87)
février	Ergonomie au travail : postures et gestes appropriés	Haute-Vienne (87)
14, 15 & 16 mars	S'associer, travailler ou s'installer à plusieurs (requis en GAEC)	St-Léonard-de-Noblat (87)
mars	Besoin de main d'oeuvre, comment faire les bons choix ?	non défini
mars	Efficacité et bien-être au travail	Haute-Vienne (87)
mars	S'initier à la petite mécanique tracteur	Haute-Vienne (87)
mars-avril	S'initier à l'agroforesterie	non défini
avril	Créer une ferme pédagogique	Haute-Vienne (87)
avril	Soigner ses animaux avec des médecines douces	Creuse (23)
avril	Autoconstruire, les bases du travail du bois et de la paille	Corrèze (19)
avril	Choisir, poser et entretenir ses clôtures	non défini

# Bientôt une 8<sup>e</sup> ferme Terre de Liens en Limousin !

La Ferme de La Vallade sur la commune de Lagnac-le-Long (87) devrait très bientôt venir grossir les rangs des fermes Terre de Liens en Limousin.

Contactés en novembre 2020 par le fermier en place qui risquait de voir partir vers l'agrandissement une partie des terres qu'il exploitait, le dossier a été instruit et présenté au Comité d'engagement de la Foncière Terre de Liens en juillet 2021 qui l'a accepté.



Limousin

La propriété achetée par Terre de Liens représente environ 51 ha de terres agricoles auxquelles s'ajoutent 8 ha environ de bois, le tout d'un seul tenant. Il n'y a pas de bâtiments sur la ferme, le fermier, Pierre-André Jarry, conservant son logement à Saint-Yrieix et cultivant par ailleurs une cinquantaine d'hectares supplémentaires à Saint-Yrieix et Lagnac-le-Long. Originalité pour Terre de Liens en Limousin, toutes les terres, cultivées en agriculture biologique depuis 2015, sont consacrées pour l'essentiel aux grandes cultures (blé, maïs, orge, sarrasin...) avec des projets de diversification (lentilles, légumes de plein champ...) et de transformation (farine) depuis 2018.

Pierre Rigondaud, administrateur à Terre de Liens Limousin

Vous souhaitez préparer avec nous le lancement de la collecte d'épargne citoyenne ? Écrivez-nous à [limousin@terredeliens.org](mailto:limousin@terredeliens.org) !

Plus d'infos sur le mouvement Terre de Liens en Limousin : [terredeliens.org/limousin](http://terredeliens.org/limousin)



L'association loi 1901 fait partie du réseau national Solidarité Paysans. Elle regroupe 115 adhérents. 39 bénévoles et cinq salariés accompagnent (écoutent et défendent, sans jugement) environ 200 familles paysannes en difficulté par an pour qu'elles redeviennent autonomes dans leurs décisions et leur activité.

### Solidarité Paysans Limousin

Safran, 2 av G.Guingouin, CS 80912 Panazol, 87 017 LIMOGES Cedex - 05 87 50 41 18 - [splimousin@gmail.com](mailto:splimousin@gmail.com)

L'AGRICULTURE FRANÇAISE ON L'AIME, ON LA SOUTIENT.

1<sup>ère</sup> banque aux côtés des agriculteurs, le Crédit Agricole finance 80% de l'agriculture française.

**CA** Toute une banque pour vous

Source : enquête Adéquation, taux de pénétration 2016

## LE DÉPARTEMENT PROCHE DE SES AGRICULTEURS



## LA VRAIE VIE S'ASSURE ICI

31 agences à votre service en Corrèze

N°Cristal 0 969 320 319

APPEL NON SURTAXE

Retrouvez-nous sur [groupama.fr](http://groupama.fr)



Groupama

Groupama d'Occ - Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles d'Occ - Siège social : 14 rue de Vidalhan, CS 93105, 31131 BALMA Cedex - 391 851 557 R.C.S. TOULOUSE - Entreprise régie par le code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 61 Rue Talbott, 75436 Paris cedex 09.

# De l'importance d'éditer un journal syndical (et de s'y abonner)

Alors que la troisième édition de la nouvelle formule de *L'Avenir Agricole* vient de paraître, nous souhaitons revenir sur l'importance de disposer d'un journal syndical indépendant et sur son rôle dans la diffusion des idées.

## En Corrèze

Il faut remonter aux années 1970 pour voir la naissance de *L'Avenir Agricole*, émanation du MADARAC<sup>1</sup> (dissidents de la FDSEA<sup>2</sup> et du CDJA<sup>3</sup>) qui emportait un arrondissement aux élections de la chambre d'agriculture en s'alliant avec le MODEF<sup>4</sup>. Au niveau national, le MADARAC adhéra à la FNSP<sup>5</sup> qui devint CNSTP<sup>6</sup> en s'alliant aux Paysans Travailleurs.

Ce journal se voulait un bulletin de contre-information dénonçant des pratiques de personnes moins intègres qu'elles voulaient le faire croire. Il a bien sûr évolué et s'est enrichi d'informations indispensables à nos activités syndicales et paysannes.

## En Haute-Vienne

C'est en août 1983 que les militant·es de ce qui n'était pas encore la Confédération paysanne de la Haute-Vienne publiaient le premier numéro d'un journal flambant neuf :



*Paysan 87*, le journal du syndicat des travailleurs-paysans (STP). Les élections de janvier 1983 avaient été marquées par la reconnaissance officielle de la pluralité syndicale. La liste présentée par le STP y avait obtenu 14 % des suffrages avec environ 1 300 voix ! Fort de cette audience, la nécessité de « faire circuler les informations syndicales, créer des liens, des contacts entre les différents coins du département » et « de publier librement » ses propres analyses critiques étaient les premiers objectifs de la publication.

## En Creuse

Dans la suite des élections de la chambre d'agriculture de 1989 fut créé *Paysan Creusois*. Cette année là, cinq listes s'affrontaient. Il y avait la dominante FDSEA, mais aussi le MODEF, le Syndicat des Travailleurs Paysans, une liste Volonté-Dynamisme, dissidente de la FDSEA et l'Association de Défense des Fermiers-Métayers. Ces quatre listes, classées à gauche, obtenaient un score proche de 40 % du collège des exploitants agricoles.

La Confédération Paysanne était créée depuis 1987. Naturellement la question s'est posée pour ces listes de se rassembler pour rejoindre ce syndicat naissant. Le MODEF déclina l'invitation d'union. C'est ainsi que, courant 1990, suite à la création de la Confédération Paysanne, naquit le bimensuel *Paysan Creusois*. Il y avait urgence à communiquer sur nos analyses et nos propositions auprès des paysans qui aspiraient à une autre politique agricole.

## Le reflet d'une identité syndicale particulière

Mutualisation des moyens et du titre, prise en compte d'une vocation régionale, amélioration et modernisation de la charte graphique, notre journal a bien sûr évolué. Mais une rapide lecture comparée des premiers numéros et de celui que vous tenez entre les mains permet de constater une marque de fabrique et une continuité des idées qui caractérisent notre mouvance syndicale. Replacer les décisions agricoles locales et leurs dérives dans un contexte politique plus large (PAC, critique du capitalisme et du système agricole dominant, etc.), proposer des alternatives cohérentes en faveur d'une agriculture paysanne, désigner et interpeller les élus en place, relayer la parole des mouvements sociaux, soutenir les luttes d'émancipation des peuples et celles pour les droits des femmes : telles sont les idées qui traversent avec constance les presque 40 ans d'histoire de nos publications syndicales.



## S'informer et réfléchir pour agir ensemble

Ainsi le journal devient-il un instrument indispensable au maintien du lien entre les militants, mais aussi la « fenêtre » qui donne à voir aux autres sur ce que nous sommes et ce que nous défendons vraiment au-delà des clichés colportés par nos adversaires. L'information qui s'y trouve va permettre d'alimenter la réflexion et la compréhension des enjeux, de consolider son opinion pour être en mesure de passer à l'action lorsque c'est nécessaire. C'est également un outil de formation politique efficace. Écrire un article, une analyse, un positionnement oblige à se renseigner sur le sujet traité pour le rendre compréhensible par celles et ceux, spécialistes ou pas, qui le liront. L'existence du journal est un enjeu crucial du développement syndical. S'abonner est donc un acte militant qui permet de participer à la vie des idées et aux actions de notre syndicat et de contribuer à son développement tout en garantissant une certaine indépendance financière.

Philippe Babaudou (87), Léo Mertens (19) et Jean-Marie Perrier (23)

<sup>1</sup> MADARAC : Mouvement d'Action et de Défense pour l'Amélioration du Revenu des Agriculteurs Corrèziens.

<sup>2</sup> FDSEA : Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles.

<sup>3</sup> CDJA : Centre Départemental des Jeunes Agriculteurs.

<sup>4</sup> MODEF : Mouvement de Défense des Exploitants Familiaux

<sup>5</sup> FNSP : Fédération Nationale des Syndicats Paysans.

<sup>6</sup> CNSTP : Confédération Nationale des Syndicats de Travailleurs Paysans.

**Lisez et faites lire *L'Avenir Agricole* et PENSEZ À VOUS ABONNER ! Merci d'utiliser le feuillet d'abonnement joint pour soutenir votre journal.**

**La Confédération paysanne est nécessaire pour vous défendre, pour défendre le métier et pour dialoguer avec l'État et la société. Plus nous serons nombreux·ses, plus nous aurons de poids et de moyens pour agir ensemble vers une agriculture paysanne ! En adhérant à la Confédération paysanne de votre département, vous vous ouvrez à un réseau de paysan·nes engagé·es dans différentes structures :**

- **La Confédération paysanne de votre département :** le syndicat, qui défend le métier de paysan·ne, vous informe, vous soutient individuellement ou collectivement et vous représente dans de nombreuses instances de décisions (CDOA, SAFER, Chambre d'Agriculture...).
- **La Via Campesina européenne et internationale :** premier mouvement mondial et européen paysan qui coordonne 182 organisations et plus de 200 millions de paysans et paysannes dans 81 pays.
- **L'Adear Limousin :** véritable laboratoire de terrain, l'Adear innove sur l'installation-transmission, les circuits courts, l'adaptation au changement climatique, etc.

# Rejoignez-nous ! Adhérez !

Confédération paysanne du Limousin, SAFRAN, 2 av. Georges Guingouin, CS 80912 Panazol, 87 017 Limoges Cedex 1

## La / les personnes qui adhèrent

Nom et Prénom : ..... Raison sociale : .....

Adresse : .....

Téléphone : ..... E-mail de contact : .....

Année de naissance : ..... Année d'installation : ..... Productions de la ferme : .....

## Total

Verse un total de ..... €

Chèque à l'ordre de la Confédération paysanne 19, 23 ou 87, ou par virement / RIB à la demande sur [contact@confederation-paysanne-limousin.org](mailto:contact@confederation-paysanne-limousin.org)

Date : ..... Signature : .....

## Conf 19

### Formules d'adhésion Conf 19

Selon la catégorie

- Exploitant.e seul.e ..... 55 €
- Couple d'Exploitant.e.s ..... 75 €
- Jeune Installé.e ..... 40 €
- Retraité.e agricole seul.e ..... 35 €
- Couple de retraité.e.s agricoles ..... 40 €
- Cotisant.e solidaire ..... 30 €

[www.helloasso.com/associations/confederation-paysanne-de-la-correze](http://www.helloasso.com/associations/confederation-paysanne-de-la-correze)

## Conf 23

### Formules d'adhésion Conf 23

Selon la tranche de revenu annuel

- < 8000 € ..... 20 €
- 8000 € - 12 000 € ..... 50 €
- 12 001 € - 16 000 € ..... 90 €
- 16 001 € - 25 000 € ..... 130 €
- > 25 000 € ..... 160 €
- Autre type d'adhésion ..... Montant libre

[www.helloasso.com/confederation-paysanne-creusoise](http://www.helloasso.com/confederation-paysanne-creusoise)

## Conf 87

### Formules d'adhésion Conf 87

Selon la catégorie

- Exploitant.e seul.e ..... 60 €
- Couple d'Exploitant.e.s ..... 80 €
- Jeune Installé.e ..... 50 €
- Retraité.e agricole seul.e ..... 38 €
- Couple de retraité.e.s agricoles ..... 45 €
- Personne en difficulté financière ..... 10 €

[www.helloasso.com/confederation-paysanne-de-la-haute-vienne](http://www.helloasso.com/confederation-paysanne-de-la-haute-vienne)

Si vous ne souhaitez plus recevoir notre journal, dites-le nous par mail à l'adresse ci-dessus ou par sms au 06 82 95 22 42.

